



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS

LOIR-ET-CHER

FORMATION CONTINUE PSE 1

Premiers Secours en Equipe de Niveau 1

Public concerné

Equipiers Secouristes

Prérequis : Être titulaire du PSE1

Renseignements pratiques

Durée : 6 heures (1 journée)

Participants : 6 à 10 stagiaires

Certificat : Formation Continue PSE1

Actualisation : Obligatoire tous les ans

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Intervenant : formateurs PSE à jour de leur formation continue

Evaluation : Certificative

Validation : Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et participer au moins une fois comme sauveteur à un cas concret.

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques)

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Grand Public : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Documentation

Chaque participant reçoit :

- Document à jour + note DGSCGC

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher

7 rue André Boule – 41000 BLOIS

Tél : 02 46 92 96 90 - internet : www.udsp41.fr

N° agrément FNSPF : PSC1-1101P75 – PSE1-1808A14

Formation éligible au compte formation

Code RS : RS5719

Certificateur : Ministère de l'intérieur et des outre-mer

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Centre sous le numéro : 24 41 01419 41

Ne vaut pas agrément de l'Etat

V.3 – MARS 2024

Objectifs

Maintien des acquis et des compétences nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Déroulé pédagogique

Accueil et présentation du formateur et du programme de la formation

- ✓ Mise à jour des compétences en fonction du programme annuel à minima défini par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).
- **Mises en situation professionnelle**
- **Réponses aux questions, clôture formation**